LICENCES SV ET SVT - EN DÉTAIL

Une licence correspond à trois années d'études, au cours desquelles l'étudiante ou l'étudiant doit valider 180 ECTS.
La 1ère année constitue une transition entre le lycée et l'université ; elle permet d'affiner ses choix en matière de discipline de prédilection ; c'est pourquoi cette 1ère année (année L1) est souvent appelée "portail";
Il existe 5 portails différents à l'UFR des sciences, dont deux permettent de poursuivre des études de biologie, en licence 2ème année (L2) puis licence 3ème année (L3), Ce sont les portails Chimie-Biologie (CB) et Biologie-Informatique (BI).
Au cours de la deuxième année, l'étudiante ou l'étudiant choisira la mention de sa licence : "mention sciences de la vie" ou "mention sciences de la vie et de la Terre"
A l'intérieur de ces deux mentions, l'étudiante ou l'étudiant pourra orienter ses études avec une spécialisation : ceci correspond au choix des parcours. : "Biochimie et Biotechnologies", "Biologie Cellulaire et Génétique Moléculaire" et "Biologie Cellulaire et

Physiologie" pour la licence SV et "Biodiversité" et "Géosciences / Environnement" pour la licence SVT.

Ce qu'on peut schématiser par :

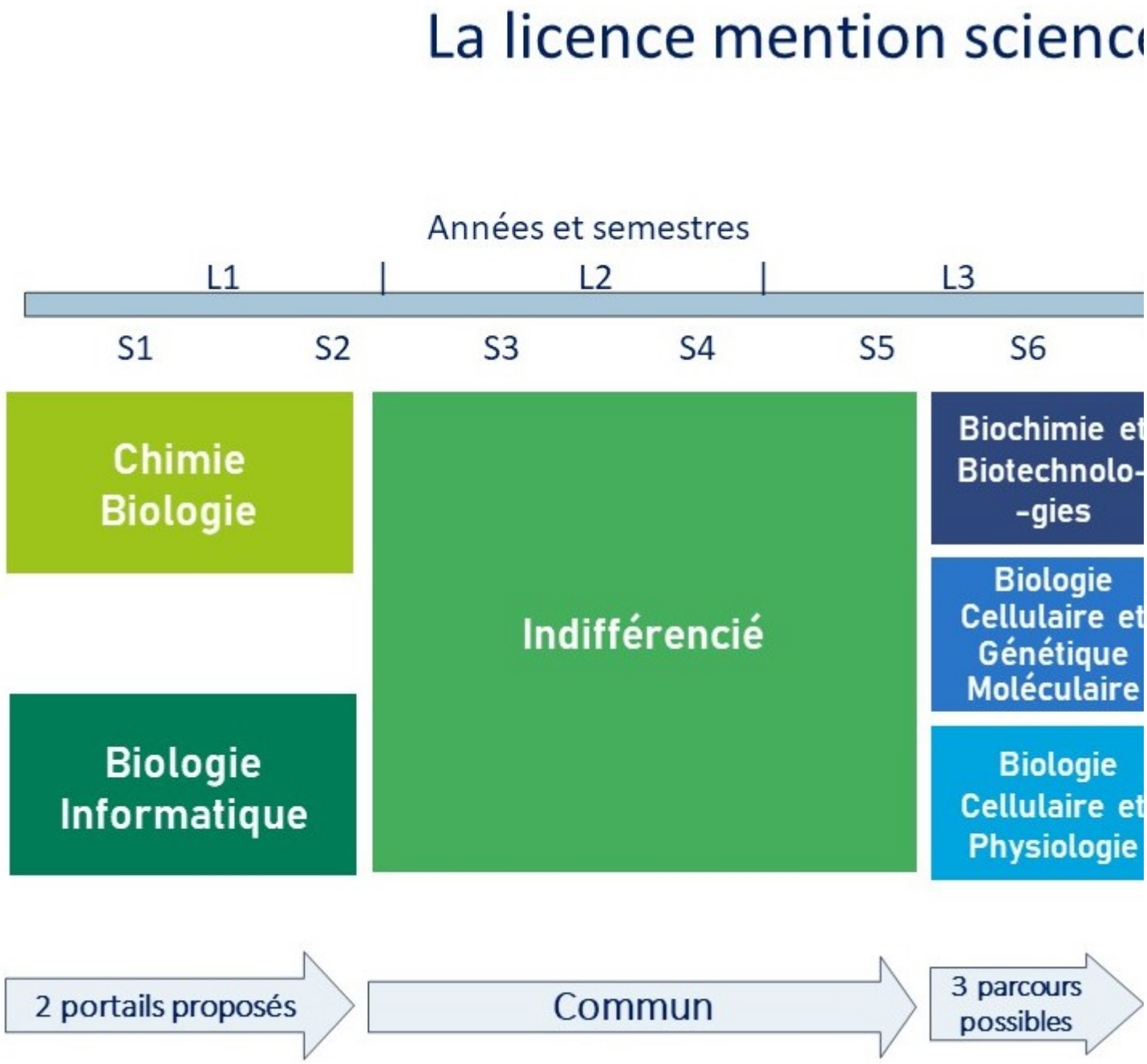

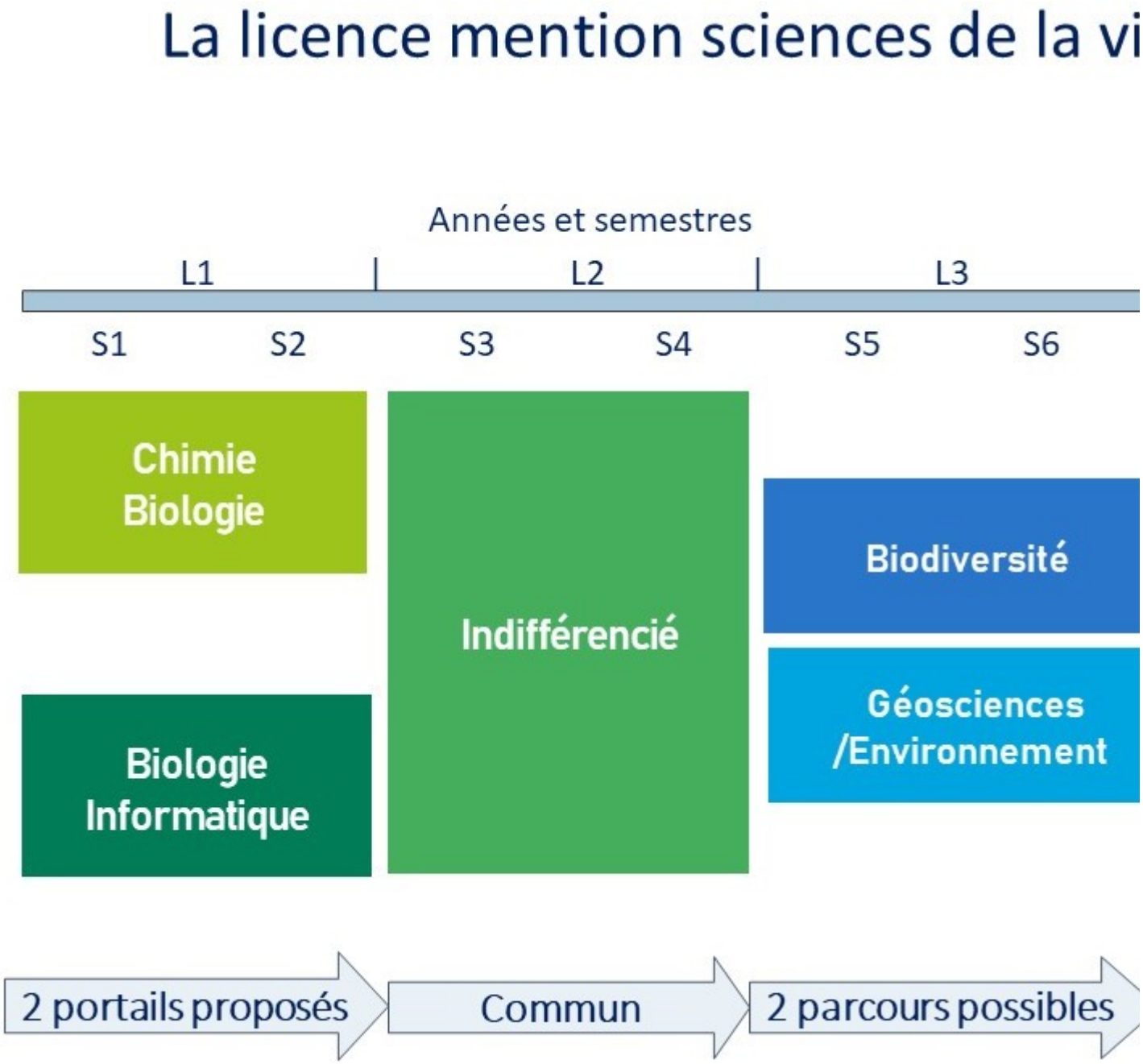

Les descriptifs des UE de biologie :

Les UE de biologie de L1
Les UE de biologie de L2
Les UE de biologie de L3

Les descripitifs des UE de Géologie, Environnement et Géosciences pour la L1, la L2: et la L3 :

Les UE GE EN GEO

Pour le détail de l'organisation, voir les deux mentions de licence SV et SVT (rappel)